

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 39 (1913)
Heft: 21

Artikel: Hospice de l'enfance de Lausanne
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-30152>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

phase est décalée, créant des champs auxiliaires pour compenser la force électro-motrice induite par le champ principal dans les spires court-circuitées par les balais. On arrive ainsi à supprimer entièrement les étincelles au collecteur, sans avoir besoin de recourir à des résistances. Les armatures (fig. 9) ont vis-à-vis du stator (fig. 10) un canal de ventilation de 3 mm. L'enroulement est maintenu en place par des cales et par des fretttes en fil d'acier. Il est essayé pour une vitesse de la locomotive de 102 km./heure.

Tous les enroulements de l'inducteur et de l'induit sont formés de barres de cuivre et isolés du fer par du mica. Les tiges porte-balais sont fixées sur un anneau mobile, permettant la vérification des balais inférieurs.

(A suivre).

Hospice de l'Enfance de Lausanne.

L'Hospice de l'Enfance à Lausanne est une fondation due à l'initiative privée datant de l'année 1861 et destinée à recevoir des enfants malades de parents peu aisés.

Il est dirigé par un Comité directeur assisté des Sœurs de St-Loup.

Un premier bâtiment ouvert en 1865, étant devenu notoirement trop petit et insuffisant, le Comité décida l'achat d'un terrain en Montétan, sur la route d'Echallens, et confia la direction des travaux d'un nouvel hospice à MM. Verrey et Heydel, architectes, qui avaient déjà construit plusieurs hospices et infirmeries dans différentes parties du canton.

Les travaux furent commencés en août 1910 et l'Hospice fut occupé en juin 1912.

Le bâtiment se compose d'un demi-sous-sol contenant les locaux de service, d'un rez-de-chaussée et d'un premier étage occupés par les pièces réservées aux malades; des galeries latérales permettent de rouler les lits à l'extérieur directement depuis les chambres.

Les salles d'opération sont construites en annexe du rez-de-chaussée.

Le second étage contient les chambres du personnel.

Sur les deux ailes du bâtiment sont aménagés des solariums pour les cures de soleil.

L'Hospice est entouré d'un grand jardin permettant aux malades de passer leurs journées au grand air pendant la belle saison.

Un ascenseur pouvant contenir un lit permet de transporter les petits malades aux solariums et dans le jardin.

Dans la construction, les ressources étant limitées, on s'est efforcé, tout en répondant aux exigences de l'hygiène moderne, d'éviter tout luxe inutile.

Les murs sont construits en pierre dure avec encadremens des baies en molasse de bonne qualité; les planchers sont construits en béton armé.

A l'intérieur, toutes les pièces sont peintes à l'huile ou au ripolin, les sols sont recouverts de linoleum avec angles arrondis contre les parois.

Le chauffage central est à eau chaude et l'eau chaude

et l'eau froide ont été amenées dans la plupart des pièces.

Le coût de la construction est de Fr. 360 000.— environ, mobilier non compris, soit de Fr. 32.70 par m³, compris les honoraires, clôtures, égouts, etc.

Le nombre de lits étant de 60, le prix de revient du lit s'élève à Fr. 6000.—

CHRONIQUE

Pour déférer au désir exprimé par quelques-uns de nos lecteurs, nous complétons notre notice sur les *Sociétés financières suisses de l'industrie électrique* (voir N° du 25 septembre 1913, page 213) par la publication des bilans pour le dernier exercice des trois grandes Sociétés «Motor», «Electrobanque» et «Société suisse d'industrie électrique».

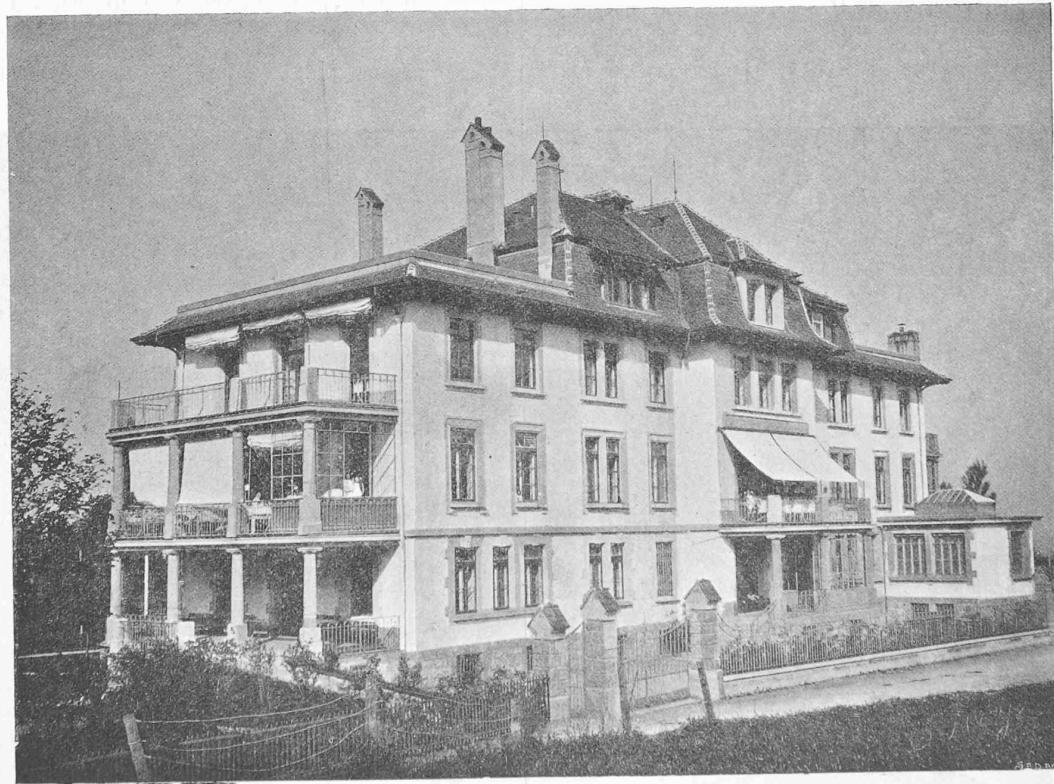
	Banque pour entreprises électriques (Bilan au 30 juin 1913)	Société suisse d'industrie électrique (Bilan au 31 décembre 1912 ¹)	« Motor » (Bilan au 31 décembre 1912)
Actif.	Fr. C.	Fr. C.	Fr. C.
1. Capital-actions non versé	— —	— —	7 100 000.— ²
2. Actions et parts	119 098 420.75	35 735 155.36	26 431 358.—
3. Participations syndicales	4 580 612.95	9 940 038.12	489 500.—
4. Comptes-courants débiteurs	35 977 785.95	25 608 626.54	17 454 231.60
5. Avoir en banque	11 817 921.20	1 015 626.—	3 485 793.65
6. Installations appartenant en propre à la Société	— —	— —	10 632 954.40
7. Fournitures	— —	— —	466 909.25
8. Valeurs diverses	1 209 926.95	— —	462 704.—
	172 684 667.80	72 299 446.02	66 523 450.90
Passif.			
1. Capital-actions	75 000 000.—	20 000 000.—	30 000 000.—
2. Capital-obligat.	65 761 000.—	45 000 000.— ³	25 000 000.— ⁴
3. Oblig. dénoncées.	— —	553 000.—	— —
4. Primes de remboursement sur obligations	922 830.—	— —	— —
5. Intérêts des oblig.	1 130 332.50	259 477.—	467 946.25
6. Dividendes non encaissés.	4 500.—	630.—	— —
7. Crédanciers divers.	12 431 013.43	360 668.55	6 044 373.20
8. Dividende p ^r 1912.	— —	1 400 000.—	— —
9. Réserve ordinaire	7 500 000.—	2 325 670.47	2 600 000.—
10. Réserve spéciale	2 500 000.—	2 400 000.—	— —
11. Compte amortissements	— —	— —	700 000.—
12. Profits et pertes	7 434 991.87	— —	1 711 131.45
	172 684 667.80	72 299 446.02	66 523 450.90
Dividende du dernier exercice.	10 %	7 %	7 %

¹ Après répartition du solde des bénéfices de Fr. 1 733 746.10.

² Actuellement le capital-actions est entièrement versé.

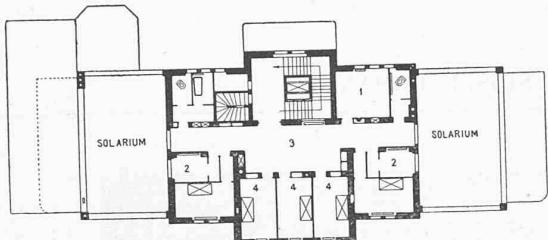
³ Il a été en outre émis Fr. 10 000 000.— d'obligations en avril 1913 et Fr. 5 000 000.—, en octobre 1913.

⁴ Actuellement, Fr. 35 millions.



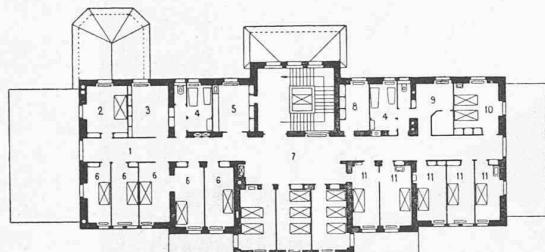
L'HOSPICE DE L'ENFANCE, A LAUSANNE

Architectes : MM. Verrey et Heydel, à Lausanne.



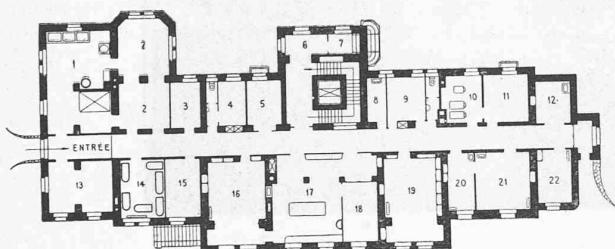
Plan des combles. — 1 : 600.

Combles. — 1. Internes. — 2. Déshabillage. — 3. Vestibule. — 4. Personnel auxiliaire.



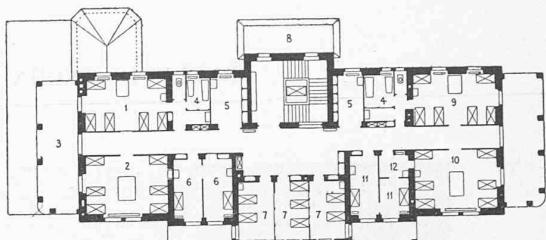
Plan du 2^e étage. — 1 : 600.

Second étage. — 1. Logement. — 2. Veilleuse. — 3. Dépense. — 4. Bains. — 5. Lingerie. — 6. Personnel. — 7. Vestibule. — 8. Tisanerie. — 9. Resserre. — 10. Pensionnaires. — 11. Opérés.



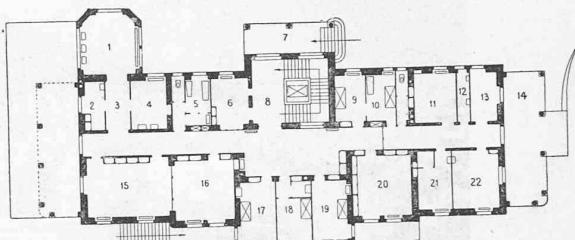
Plan du sous-sol. — 1 : 600.

Sous-sol. — 1. Buanderie. — 2. Etendage. — 3. Fruits. — 4. Vin et légumes. — 5. Soute à houille. — 6. Réserve de pharmacie. — 7. Alcool. — 8. Lait. — 9. Garde-manger. — 10. Chaudières. — 11. Soute à coke. — 12. Morgue. — 13. Calandre et repassage. — 14. Bains sulfureux. — 15. Linge sale. — 16. Salle à manger du personnel. — 17. Cuisine. — 18. Laverie et plonge. — 19. Economat. — 20. Laboratoire. — 21. Rayons X. — 22. Chambre photographique.



Plan du 1^{er} étage. — 1 : 600.

Premier étage. — 1. Maladies générales, filles. — 2. Maladies générales, garçons. — 3. Galerie. — 4. Bains. — 5. Tisanerie. — 6. Cas isolés. — 7. Bébés. — 8. Bébés, galerie. — 9. Chirurgie, filles. — 10. Chirurgie, garçons. — 11. Chirurgie, cas isolés. — 12. Pansements.

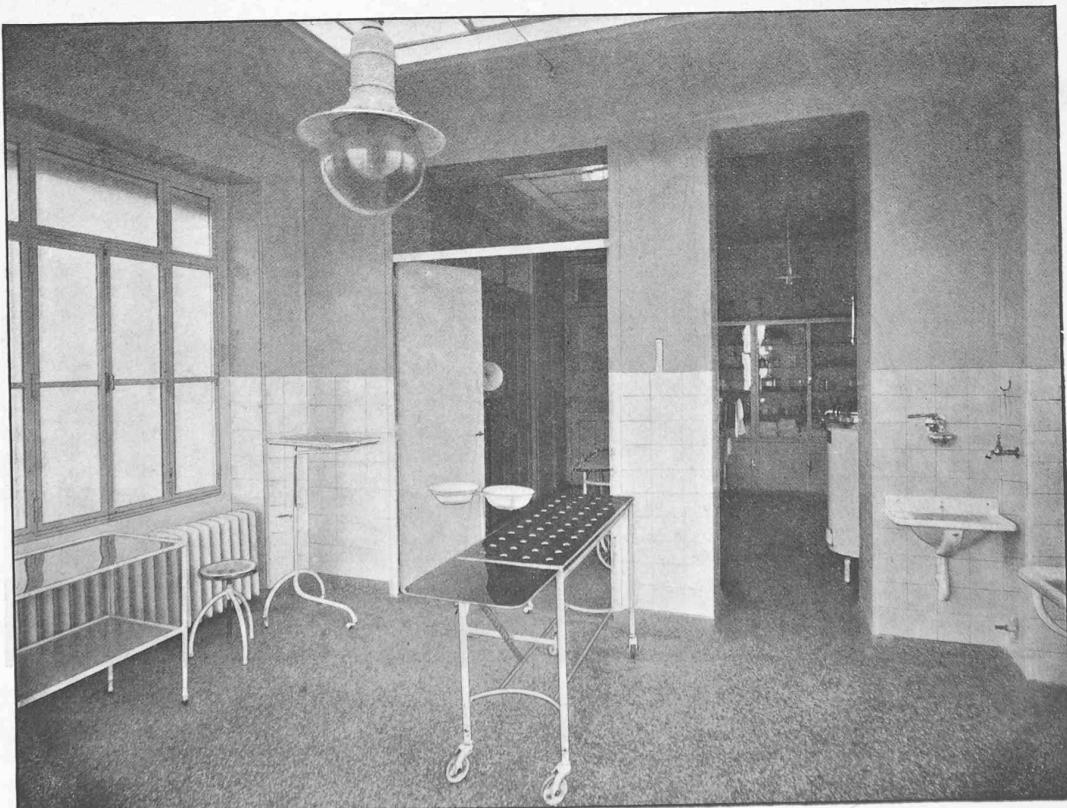


Plan du rez-de-chaussée. — 1 : 600.

Rez-de-chaussée. — 1. Salle d'opération. — 2. Autoclaves. — 3. Couloir. — 4. Pansements. — 5. Bains. — 6. Bureau. — 7. Porche. — 8. Vestibule. — 9. Sœur. — 10. Bains à l'arrivée. — 11. Salle d'attente. — 12. Pansements. — 13. Attente des contagieux. — 14. Poussettes. — 15. Administration et comité. — 16. Salle à manger des Sœurs. — 17. Observation. — 18. Garde. — 19. Isolement. — 20. Sœur directrice. — 21. Consultations de chirurgie. — 22. Consultations de médecine et pharmacie.

L'HOSPICE DE L'ENFANCE DE LAUSANNE

Architectes : MM. Verrey et Heydel, à Lausanne.



Salle d'opération.